



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 37 jusqu'à 19h10, puis 36
Votants : 51
Secrétaire de séance : Patrick TANGUY

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU (jusqu'à 19h10)
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : -
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN,
MOËLAN-SUR-MER : Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : -
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Guy DOEUFF (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Denez DUIGOU (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Corinne COLLET (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Marie-Louise GRISEL (MOELAN), Stéphane CADO (QUERRIEN), Patricia ECK (QUERRIEN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Monique CAUDAN (TREMÉVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) à partir de 19h10
 Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe RIVALLAIN (MOELAN)
 Corinne COLLET (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
 Marie-Louise GRISEL (MOELAN) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20211216-2021_283-DE

Stéphane CADO (QUERRIEN) a donné pouvoir à Alain FOLLIC (GUILLIGOMARC'H)
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2021-283

VIE COURANTE
10- CULTURE

Culture bretonne : approbation de l'avenant financier n°2 relatif à la convention de partenariat pluriannuel liant Quimperlé Communauté et l'association « Ti ar vro Bro Kemperle » (annexe)

Au titre de l'année 2022, l'association «Ti ar Vro Bro Kemperle » a fait parvenir à la Communauté une demande de subvention à hauteur de 24 400€ (24 400€ en 2021) destinés à promouvoir les actions suivantes :

- Soutien au financement du poste de coordinateur de développement : 16 000€,
- Animations du territoire : 8 400 €.

Conformément à la convention triennale adoptée par les parties en date du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019, l'avenant financier a pour objet de définir le montant et les modalités de versement de la subvention annuelle attribuée à l'association.

Il est proposé que les crédits soient prélevés sur le chapitre 65, article 65748 dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2022.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'avenant financier n°2 ci-joint,
- AUTORISER le Président à signer ledit avenant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

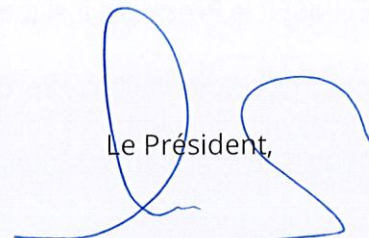
- APPROUVE l'avenant financier n°2 ci-joint,
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,




Le Président,
Sébastien MIOSSEC



ANNEE 2022

AVENANT FINANCIER N°1 RELATIF A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE QUIMPERLE COMMUNAUTE ET L'ASSOCIATION TI AR VRO BRO KEMPERLE : DEFINITION DU MONTANT ET DES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

ARTICLE UNIQUE : Conformément à la convention pluriannuelle adoptée par les parties en date du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019, cet article unique a pour objet de définir le montant et les modalités de versement de la subvention annuelle attribuée à l'association, au titre de l'année 2022.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, l'assemblée délibérante a décidé l'octroi d'une subvention à hauteur de **24 400 €** pour l'année 2022, destinée à promouvoir les actions suivantes :

- Soutien au financement du poste de coordination de développement : 16 000€,
- Animations du territoire : 8 400 €.

A Quimperlé, le

Le Président de Quimperlé Communauté
Sébastien MIOSSEC

Les Copräsident-e-s de l'association